

DELIBERATION N° 2022-11-032

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2022
A 16 HEURES

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
4	FONCTION PUBLIQUE
4.1	PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T
4.1.1	CREATION DE POSTE
<u>Objet</u> :	Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} classe

L'an deux mille vingt-deux, le 23 novembre à 16 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **14 novembre 2022**

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

Contre :

Secrétaire de séance : Monsieur Julien RENO

Présents :

Monsieur VERGNE Jean-Pierre et Monsieur SIMONEAU Jean-Marc pour la commune de CHANTEIX

Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Madame BARRET Brigitte pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur RENOU Julien et Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur DUPAS Éric pour la commune de ST MEXANT

Absents :

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur CHASSAING Pierre pour la commune de CORNIL

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur RIGOUX Cyril pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur BREUIL Robert pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que la multiplicité des tâches et l'accroissement de leurs spécificités nécessitent la réorganisation des services administratifs du Syndicat.

Aussi, pour répondre aux nécessités du service, il propose à l'assemblée la création d'un poste à temps complet d'Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} décembre 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide la création d'un poste à temps complet d'Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ère} classe au sein du Syndicat à compter du 1^{er} décembre 2022 ;
- Dit que des crédits suffisants sont inscrits au budget du Syndicat ;
- Charge Monsieur le président d'effectuer les démarches nécessaires à cette embauche et de procéder au recrutement.

Pour copie conforme,
LE PRÉSIDENT Alain DELAGE

